

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/193

Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 et affectation du résultat

Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 19 juin 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés représentés : 8

Absents : 4

NB : Les points 28 et 29 ont été présentés avant le point n°6 inscrit à l'ordre du jour

¹ Arrivée à 18h34 avant le vote du point n°1

² Arrivée à 18h39 avant le vote du point n°1

³ Arrivé à 18h51 avant le vote du point n°1

⁴ A quitté la séance à 19h10 après le vote du point 5

⁵ A quitté la séance à 19h21 avant le vote du point n°6 après avoir pris part au vote des points 28 et 29 et en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour la suite

⁶ A quitté la séance à 19h55 en confiant son pouvoir à K. Basseg au cours de la présentation du point n°9

⁷ A quitté la séance à 20h10 en confiant son pouvoir à N. Siana avant le vote du point n°11

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Fabrice Deraedt⁶, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke⁵, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi⁷, Valérie Marion², Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik¹, Christian Amar Henni³, Christine Tisserand, Claude Stillen⁴, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Annabelle Mallet à Gilles Melin, Sémira Le Querec à Stéphane Raffalli, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Véronique Gauthier, Nejla Toptas à Aurélie Monfils, Jérémie Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand,

Absents :

Sandanakichenin Djanarthany, Sofiane Seridji, Nicolas Fené, Séverin Yapo

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
25 juin 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/193

Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 et affectation du résultat

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-12, L.2121-14, L.2121-31

VU la délibération n° 2022/318 du 5 octobre 2022 portant approbation du règlement budgétaire et financier,

VU la délibération n° 2022/389 du 30 novembre 2022 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023,

VU le Compte Financier Unique 2024 de la Commune,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission finances en date du 16 juin 2025,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique (CFU) est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique (CFU),

CONSIDERANT que le Conseil municipal a désigné comme Président de la séance Monsieur Gilles Melin,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote du Compte Financier Unique (CFU),

APRES DELIBERATION

APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget Principal de la Commune, lequel se synthétise ainsi :

2025/

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	21 473 800,00 €	42 829 054,17 €	64 302 854,17 €
	Recettes réalisées	10 550 085,75 €	44 182 019,13 €	54 732 105,48 €
	Restes à réaliser	3 944 444,00 €	0,00 €	3 944 444,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	17 591 225,82 €	43 204 400,00 €	60 795 625,82 €
	Dépenses réalisées	10 503 759,36 €	41 564 073,90 €	52 067 833,26 €
	Restes à réaliser	2 467 615,00 €	0,00 €	2 467 615,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	46 326,39 €	2 617 945,83 €	2 664 272,22 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-3 882 574,18 €	375 345,83 €	-3 507 228,35 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-3 836 247,79 €	2 993 291,66 €	-842 956,13 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	1 476 829,00 €	0,00 €	1 476 829,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-2 359 418,79 €	2 993 291,66 €	633 872,87 €

DECIDE d'affecter le résultat du Compte Financier Unique (CFU) 2024 tel qu'il suit :

- Déficit d'investissement compte 001 : 3 836 247,79 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 : 2 359 418,79 €
- Excédent de fonctionnement compte 002 : + 633 872,87 €

PRECISE que ces résultats seront repris lors du vote du budget supplémentaire 2025.

2025/

PRECISE qu'est annexée au Compte Financier Unique (CFU) une présentation brève et synthétique conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

(Stéphane Raffalli n'a pas pris part au vote)

(Sandanakichenin Djanarthy, Sofiane Seridji, Nicolas Fené, Séverin Yapo et Claude Stillen n'ont pas pris part au vote en raison de leur absence)

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **09 JUIL. 2025**

Publié le : **09 JUIL. 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 01/07/2025 à 14:58

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la Commune www.mairie-ris-orangis.fr/

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

A – LE CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 :

Si les années précédentes la note de présentation présentait uniquement les éléments du compte administratif, à partir de cette année, la présente note se base sur le compte financier Unique (CFU). Celui-ci reprend les principales fonctions du Compte Administratif (CA), mais avec des améliorations notables en matière de clarté, de fiabilité et de simplification.

Le CFU est :

- 1. Toujours un bilan financier :** Comme le CA, il présente l'exécution budgétaire, compare les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif et les réalisations effectives et met en évidence les résultats comptables de l'exercice, en dépenses et en recettes, avec les sections de fonctionnement et d'investissement.
- 2. Une vision consolidée :** Il fusionne le CA et le Compte de Gestion, ce qui évite toute divergence entre les chiffres de l'ordonnateur et ceux du comptable.
- 3. Une meilleure fiabilité :** En intégrant directement les écritures du comptable public, il garantit que les chiffres sont validés et incontestables.
- 4. Un document unique pour le conseil municipal :** Contrairement à l'ancien système où les élus devaient adopter séparément le CA et comparer avec le Compte de Gestion, le CFU remplace ces deux documents et simplifie la prise de décision.
- 5. Une structure similaire :** Comme le CA, le CFU comporte deux grandes sections :

- La section de fonctionnement : dépenses et recettes courantes de la commune.
- La section d'investissement : opérations patrimoniales, non courantes et projets ponctuels.

Enfin, contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent seront concordantes avec celles présentées par le trésorier puisque son compte de gestion et désormais fusionné avec le compte administratif (CA).

En résumé : Le CFU remplit les mêmes fonctions que le Compte Administratif (CA), mais avec une approche modernisée : Plus simple : un seul document au lieu de deux. Plus fiable : intègre directement les écritures du comptable public. Plus lisible : facilite la compréhension des finances par les élus et les citoyens. Ainsi, le CFU est l'évolution du CA, en intégrant la rigueur du Compte de Gestion pour une gestion plus transparente et efficace des finances locales.

La population communale effective au 1^{er} janvier 2024 était de 30 017 habitants.

B – ELEMENTS DE CONTEXTE ET PRIORITES DU BUDGET 2024 :

Dans un contexte de morosité globale qui pourrait inciter au repli, la municipalité a fait le choix de donner les moyens pour rendre la ville dynamique et ambitieuse pour son avenir. Grâce à une gestion rigoureuse et vertueuse, la commune de Ris-Orangis conserve une situation financière saine. Malgré un cadre budgétaire contraint et incertain, elle poursuit ainsi la mise en œuvre du projet de mandat, en veillant à adapter l'offre de services publics aux besoins des habitants et en réalisant des investissements structurants au service des politiques publiques.

Le budget Primitif 2024 de la Commune a été voté par le Conseil municipal le 13/03/2024 et avait donc pour priorités :

- ✓ Maintenir un haut niveau de service public en le modernisant pour permettre toujours une qualité des services rendus aux habitants,
- ✓ Soutenir et renforcer la cohésion sociale,
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010),
- ✓ Garantir un soutien financier aux acteurs associatifs,
- ✓ Maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique tout en revoyant le plan pluriannuel d'investissement au regard de l'impact de la crise énergétique,
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale tout en garantissant un service de qualité.

Pour maintenir les objectifs, nous avons dû revoir le niveau de nos investissements pour ne pas pénaliser nos concitoyens.

C – LE BUDGET PRINCIPAL :

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

A la clôture de l'exercice 2024, le Compte Financier Unique 2024 au budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé :	+ 2 993 291,66 €
Excédent d'investissement cumulé :	- 3 836 247,79 €
Reste à réaliser :	+ 1 476 829,00 €
<hr/>	
Résultat cumulé :	+ 633 872,87 €

FICHE DE REPRISE DU RESULTAT 2024 DU BUDGET VILLE DE RIS-ORANGIS						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Déficit N-1	3 882 574,18			375 345,83	0,00	375 345,83
Opérations de l'exercice	10 503 759,36	10 550 085,75	41 564 073,90	44 182 019,73	52 067 833,26	54 732 105,48
TOTAUX	14 386 333,54	10 550 085,75	41 564 073,90	44 557 365,56	55 950 407,44	55 107 451,31
Résultat brut de clôture	-3 836 247,79			2 993 291,66	-842 956,13	
Restes à réaliser 2024 (reports)	2 467 615,00	3 944 444,00			0,00	0,00
		1 476 829,00				
RESULTAT NET DE CLOTURE	-2 359 418,79		FONCTIONNEMENT	+2 993 291,66	002	633 872,87

D – RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

- Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées :

- ✓ au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...)
- ✓ aux impôts locaux,
- ✓ aux dotations versées par l'état,
- ✓ à diverses subventions,
- ✓ aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de 44 182 019,73 € dont 43 844 697,02 € de recettes réelles, 337 322,71 € de recettes en opérations d'ordres.

Evolution des recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2023	CFU 2024	VARIATION %
O13	Atténuations de charges	290 412,82	416 080,62	43,27
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	2 503 476,89	3 000 345,46	19,85
73	Impôts et taxes	8 037 607,00	8 285 244,72	3,08
731	Fiscalité locale	20 791 997,44	21 712 950,88	4,43
74	Dotations et participations	8 036 338,98	7 957 553,79	-0,98
75	Autres produits de gestion courante	270 169,65	1 222 474,69	352,48
Total des recettes de gestion des services		39 930 002,78	42 594 650,16	6,67
76	Produits financiers	21,45	0,00	-100,00
77	Produits spécifiques	2 115 622,22	1 250 046,86	-40,91
78	Reprises amortissements, dépréciations, provisions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 115 643,67	1 250 046,86	-40,91
Total des recettes réelles de fonctionnement		42 045 646,45	43 844 697,02	4,28
O42	Opération d'ordre de transferts entre sections	575 796,34	337 322,71	-41,42
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		575 796,34	337 322,71	-41,42
Total général des recettes de fonctionnement cumulées		42 621 442,79	44 182 019,73	3,66

Les recettes réelles de fonctionnement accusent une hausse de + 1 799 050,57 € soit + 4,28 % par rapport à l'année 2023 (sans les opérations d'ordres entre sections).

Chapitre 013 - Atténuations des charges : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel lié aux indemnités journalières suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par + 18,03 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2024.

Chapitre 70 – Produits des services, domaine, ventes diverses : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour les accueils post scolaire et accueil ludique pour 1 290 961,00 € et les repas dans les restaurants scolaires pour 1 037 720,00 €.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre notamment le remboursement de frais par d'autres redevables pour 206 179,00 €, les éliminations des déchets reversé par le Grand Paris Sud pour 197 251,00 €, ainsi que les locations de salles pour 18 549,00 €.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par + 14,98 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2024.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : La recette la plus importante reste celle de la fiscalité locale soit 20 013 987,00 € pour 2024 en augmentation par rapport à 2023 de + 5,30 %.

Dans le respect des engagements pris par Monsieur Le Maire et sa majorité, les taux d'impositions communaux 2024 sont maintenus au même niveau qu'en 2022 (identiques depuis 2010).

La fiscalité des ménages ne subit pas de hausse de taux.

Nature de la taxe	Taux 2024	Taux 2023	Taux 2022	Taux 2021	Taux 2010
Taxe d'habitation	/	/	/	/	18,33%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,33%	18,33%	/	/	/
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,74%	22,74%	22,74%	22,74%	22,74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59%	112,59%	112,59%	112,59%	112,59%

A la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation, les taux de de taxe d'habitation ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

Il n'y a plus de taxation de taxe d'habitation sur les résidences principales en 2024 pour tous les contribuables et ménages Rissois et les différents abattements de taxe d'habitation sont supprimés.

En 2024, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale a été voté au même taux que la taxe d'habitation avec une majoration de 60% pour inciter les propriétaires à remettre sur le marché immobilier leurs biens et répondre à l'attente en logement.

D'autres postes importants de la recette sont :

- L'attribution de compensation de l'agglomération pour 6 484 986 € est identique à 2023.
- Le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour 1 357 519 € en augmentation par rapport à 2023 soit une hausse de + 189 120 €.

- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de la publicité foncière pour 721 758 € en 2024, en baisse de -2,29%, soit -16 888 € par rapport à 2023. Elle est liée à l'activité du marché immobilier.
- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 442 740 € en augmentation de +15,23 % soit + 58 518 € par rapport à 2023.
- Les droits de place du marché pour 330 576 €, en hausse de + 8,21 % par rapport à 2023, soit + 25 082 €.
- Taxe sur la consommation finale d'électricité pour 421 708 €, en baisse de – 24,46% par rapport à 2023 soit – 136 535 €.
- Taxe locale sur la publicité extérieure pour 75 034 €, en augmentation de + 10,15 % par rapport à 2023, soit + 6 914 €.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 99,89 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2024.

Chapitre 74 – Dotations et participations : Il concerne essentiellement les dotations de l'état.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en diminution. Elle affiche une baisse de -2 003,00 € par rapport à 2023 soit une diminution de -0,06 %.

La dotation de solidarité urbaine est en augmentation pour 2024 de + 152 188,00 €.

La dotation de compensation au titre des exonérations de la taxe foncière est en diminution de -45,04 % par rapport à 2023 soit – 153 636,00 €.

La dotation pour les titres sécurisés en augmentation de + 32,68% par rapport à 2023 soit + 21 244,00 €.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 96,00% par rapport à la prévision du budget Primitif 2024.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations de logements communaux pour 10 483,00 € et les mises en fourrières des véhicules pour 5 412,00 €, divers remboursements pour trop perçu pour 54 274,00 € et la régularisation des rattachements pour 132 475,00 €.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par + 10,67 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2024.

Chapitre 77 – Produits spécifiques : Il comprend des remboursements de sinistres, divers remboursements de tiers et diverses cessions pour 1 250 046,86 €. Ce chapitre par rapport à 2023 est en diminution de -40,91 % soit – 865 575,36 €.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par + 96% par rapport à la prévision du budget Primitif 2024.

Le total des recettes de fonctionnement s'est soldé par + 3,66 % par rapport à la prévision totale des recettes du budget primitif 2024.

- Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- ✓ L'entretien et la consommation des bâtiments communaux,
- ✓ Les salaires du personnel municipal et indemnités des élus,
- ✓ Les achats de petits équipements, matériaux et fournitures,
- ✓ L'achat de prestations de services,
- ✓ Les subventions versées aux associations
- ✓ Les intérêts des emprunts à payer...

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de 41 564 073,90 € dont 39 688 758,19 € de dépenses réelles et 1 875 315,17 € de dépenses en opérations d'ordres.

Evolution des dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2023	CFU 2024	VARIATION %
011	Charges à caractère Général	9 007 389,94	9 177 195,02	1,89%
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 297 456,29	26 220 299,94	3,65%
014	Atténuations de produits	251 717,00	199 933,00	-20,57%
65	Autres Charges de gestion courante	2 279 850,45	2 335 788,83	2,45%
Total des dépenses de gestion des services		36 836 413,68	37 933 216,79	2,98%
66	Charges financières	789 576,23	863 324,12	9,34%
67	Charges spécifiques	22 576,26	9 986,01	-55,77%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	882 231,27	0,00%
Total des dépenses financières		812 152,49	1 755 541,40	116,16%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		37 648 566,17	39 688 758,19	5,42%
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	3 162 545,61	1 875 315,71	-40,70%
Total des dépenses d'ordre		3 162 545,61	1 875 315,71	-40,70%
Total général des dépenses de fonctionnement cumulées		40 811 111,78	41 564 073,90	1,84%

Chapitre 011 – Charges à caractère Général : C'est le deuxième poste par son importance sur les charges de fonctionnement. Il s'agit des dépenses à caractères général pour le fonctionnement des structures et des services et recense les différentes actions municipales en faveur des citoyens Rissois. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses (fluides, prestations de services, téléphonie, affranchissements, assurances, entretien, maintenance, transports etc...) du fonctionnement courant de la Ville.

Ces dépenses sont en augmentation de +1,89% par rapport à 2023 soit + 169 805,00 € dû à l'augmentation de l'achat de certains consommables, de la facture énergétique, du prix des carburants, de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, des contrats de prestations de services, des primes d'assurances et des manifestations sportives et culturelles.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 89,23 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2024.

Chapitre 012 – Charges de personnel : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel et est le premier poste de dépenses de fonctionnement avec 25,29 M€ en 2023 contre 26,22 M€ en 2024, soit une augmentation de + 3,65 %.

Entre 2023 et 2024, les charges de personnel ont connu une hausse du fait, notamment, des nombreuses décisions en faveur des agents des collectivités locales. Entre ces deux exercices, la masse salariale de la Ville a connu une progression de + 922 844,00 € (+ 3,65%). La revalorisation du point d'indice de 5 points majorés. Cette disposition représente 247 087,00 € en sus sur le réalisé de 2024. L'augmentation du smic horaire de 1,13%. La refonte de la géographie prioritaire qui définit les quartiers prioritaires de la politique de la ville ce qui a entraîné le versement de la NBI. L'évolution des taux de cotisations patronales concernant les accidents de travail des contractuels qui ont évolués de +1% en passant de 1,65% à 2,65%.

D'autres éléments sont pris en compte : nouveaux postes, départs à la retraite, personnel de renfort et de remplacement, personnel saisonnier etc....

Notre ratio de la part des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 66,06%. Il est important au regard de la part de sa part dans le budget de fonctionnement. Pour autant, il faut conserver à l'esprit que beaucoup de nos services sont en régie contrairement à d'autres villes qui ont fait le choix

Les dépenses de personnel ont été exécutées à 99,70% par rapport à la prévision du budget primitif 2024.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités, frais de missions et cotisations des élus pour 382 463,03 €, une baisse de – 6,48% soit – 26 485,25 € par rapport à 2023.
- Aux subventions versées aux associations pour 1 063 544,45 €, en hausse de + 3,55 % soit + 36 468,45 € par rapport à 2023.
- A diverses charges de la gestion courante (bourses aux permis, participations, redevances, cotisations...) pour 163 425,72 € en diminution de – 30 585,87 € soit – 15,76 % par rapport à 2023.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 85,65% par rapport à la prévision du budget Primitif 2024.

Chapitre 66 – Charges financières : Ce chapitre retrace les charges financières constituées du remboursement des intérêts des emprunts et des frais d'engagement relatifs à la ligne de trésorerie, en augmentation de +9,34% soit + 73 747,89 € par rapport à 2023.

CHARGES FINANCIERES	CA 2023	CFU 2024	VARIATION %
Remboursement Intérêts	680 421,51	817 041,16	20,08
Commission ligne de trésorerie	91 401,42	68 895,82	-24,62
TOTAL	771 822,93	885 936,98	14,79

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 85,65 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2024.

Chapitre 67 – Charges spécifiques : Ce chapitre correspond à des charges exceptionnelles, à des remises gracieuses et divers remboursements aux familles suite au recalcule des quotients familiaux, ce chapitre est en diminution de -55,77% soit -12 590,25 € par rapport à 2023.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 45,39% par rapport à la prévision du budget Primitif 2024.

Le total des dépenses de fonctionnement s'est soldé par 86,51% par rapport à la prévision totale des dépenses du budget primitif 2024.

2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études de travaux soit sur les structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement en 2024 se sont élevées à 10 075 578,49 €.

Evolution des dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2023	CFU 2024	Variation %
20	Etudes	347 813,06	311 676,09	-10,39
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Travaux et acquisitions	4 895 636,22	4 567 583,48	-6,70
23	Immobilisations en cours	2 511 602,71	507 961,79	-79,78
Total des dépenses d'équipement		7 755 051,99	5 387 221,36	-30,53
16	Remboursement d'emprunts	4 284 783,46	4 549 916,53	6,19
26	Participation et créances rattachées à des participations	10 000,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	138 440,60	0,00
Total des dépenses financières		4 294 783,46	4 688 357,13	9,16
45	Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		12 049 835,45	10 075 578,49	-16,38
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	575 796,34	337 322,71	-41,42
041	Opérations patrimoniales	771 155,63	90 858,16	-88,22
Total des dépenses d'ordres d'investissement		1 346 951,97	428 180,87	-68,21
Total Dépenses d'Investissement		13 396 787,42	10 503 759,36	-21,59
001	Déficit d'investissement reporté N-1	1 095 922,26	3 882 574,18	254,27
TOTAL GENERAL		14 492 709,68	14 386 333,54	-0,73

- Chapitres 20,21, 23,27 et 45 : Ces chapitres correspondent aux principaux investissements et études réalisés en 2024 :

Opérations spécifiques dont :

CFU 2024

Création de voies partagées – Mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement d'une « Rue Jardin ».	37 821 €
Réhabilitation du gymnase Albert Camus.	79 856 €
Construction d'un équipement public polyvalent (maison de la Seine)	77 883 €
Travaux de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau CTM2.	18 288 €
Renaturation (AXE SEINE).	277 734 €
Bâtiment RAM2 – Frais honoraire d'expertise et travaux de serrurerie et métallerie.	16 381 €

- Gymnase Albert Camus :

Avance forfaitaire + travaux de pose de clôture et portillon au Gymnase A. Camus	32 587 €
--	----------

- City Stade Albert Camus :

Travaux de rénovation du terrain de sports city stade Albert Camus.	104 932 €
Réfection du terrain de sports en enrobées + purge racine V2.	31 498 €
Réfection du terrain de sports en enrobées + dalle béton et réseau EP.	18 323 €

- Stade Gagneux :

Fourniture et remplacement HS de 4 mono- split pour les vestiaires	6 643 €
Mise aux normes éclairages au stade Gagneux.	18 000 €
Audit en économie d'eau et d'énergie.	368 €
Diagnostic de la structure de la halle de tennis au stage Gagneux.	10 980 €
Mise aux normes de l'armoire de gestion des éclairages.	14 490 €
Etudes géotechnique GV2 AVP+PRO pour la construction d'un terrain synthétique de football au stade Gagneux.	5 520 €

- Stade Latruberce :

Maintenance et rénovation des éclairages du terrain de rugby et bâtiments publics ainsi que la pose et dépose des illuminations de fin d'année.	66 120 €
Audit en économie d'eau et d'énergie.	368 €

- Halle Multi Sports Jeunesse :

Achat d'un système mono-split Mitsubishi MUZ AY25	1 365 €
Remplacement climatisation bureau de direction 1 ^{er} étage.	756 €

- Halle Jacky Trévisan :

Fourniture et pose de sol sportif pour la halle.	22 000 €
--	----------

- Halle Eugène FREYSSINET :

Etude de capacité portante : dalle, toiture, diagnostique structure	5 880 €
Mission de contrôle technique pour l'aménagement de la halle Freyssinet.	6 980 €
MAO des travaux de restructuration et de rénovation thermique.	11 299 €
Mission DIAG – étude structurelle de la halle Freyssinet.	2 280 €
MOE des travaux de restructuration et de rénovation thermique.	1 020 €
Mission CSPS de catégorie 2 de la petite halle Freyssinet.	1 200 €
Restructuration et rénovation thermique à la halle Freyssinet.	90 675 €
Rénovation et restructuration de la halle Freyssinet.	119 160 €
Rénovation et rénovation énergétique de la halle.	60 741 €

- Bord de Seine (PENICHE) :

Mission d'expertise sur site sur l'amarrage permanent de la péniche.	2 595 €
--	---------

VOIRIE / CADRE DE VIE dont :

Réfection d'enrobés sur demie chaussée – diverses rues.	54 056 €
Réfection d'enrobés sur demie chaussée – Rue de la Passerelle.	29 976 €
Réfection d'enrobés sur demie chaussée – Rue du Vieux Cèdre.	43 416 €
Réfection des trottoirs y compris le remplacement des bordures – Rue de la Passerelle	173 496 €
Pose d'un panneau directionnel « espace santé ».	827 €
Fourniture et pose de portiques tournant diverses rues.	18 634 €
Reprise de stationnement en enrobés – Place du Marché.	42 944 €
Travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue Claude Hanriot.	22 800 €
Fourniture et pose d'in feu tricolore à la barrière de Halage.	2 223 €
MOE phase travaux – Avenue des Glycines.	2 598 €
Travaux d'enfouissement des réseaux - Avenue des Glycines.	17 309 €

Divers Mobiliers Urbains.	13 462 €
---------------------------	----------

Espaces Verts dont :

Installation de bacs « Noors » plastiques recyclés lattes horizontale.	19 660 €
Programme d'aménagement du parc de la Theuillerie.	101 506 €
Mission d'études plantations vergers dans les écoles.	1 250 €
Plantations d'arbres - divers sites de la ville.	19 783 €

Squares :

Mise en conformité aires de jeux au square du 8 Mai 1945.	10 585 €
Mise en conformité aires de jeux au square rue Auguste Plat.	6 922 €
Mise en conformité aires de jeux au square Léon Blum.	1 567 €
Mise aux normes de zone souple du square rue Henri Sellier.	13 006 €

EDUCATION – PETITE ENFANCE

Ecole Maternelles dont :

Guerton	Fourniture et pose de système de pilotage de réseaux d'eaux.	10 625 €
Fauvettes	Audit en économie d'eau et d'énergie	367 €

	Fourniture et pose d'un mât et de lanterne.	1 332 €
Ordener	Audit en économie d'eau et d'énergie	367 €
	Mission d'études pour travaux sur terrasse – étanchéité	3 370 €
Ferme du Temple	Etudes diagnostics amiante et plomb de l'ensemble des toitures.	4 864 €
	Etudes diagnostics amiante et plomb de l'ensemble des façades	7 706 €

Ecole Elémentaires dont :

Guerton	Fourniture et pose de système de pilotage de réseaux d'eaux.	10 625 €
Orangis	MAO réaménagement et renaturation de la cour OASIS.	32 113 €
	Mission d'études pour la création d'une cour OASIS	7 464 €
	Travaux de voirie / cour OASIS.	391 029 €
	Travaux d'aménagement et agencement de la cour OASIS	41 793 €
	Travaux supplémentaires pavés et rondins / cour OASIS	3 577 €
Boulesteix	Mise aux normes de l'étanchéité de la toiture.	2 145 €

Ecole regroupés dont :

Derrida	Mise en service d'une horloge PPMS.	696 €
	Audit en économie d'eau et d'énergie.	367 €
	Confortement d'un mur de soutènement de la cour.	6 778 €

AUTRES TRAVAUX dont :

Mairie	Mise aux normes des détecteurs alarmes incendies à la Mairie.	3 694 €
	Mises aux normes des modénatures de la façade de la Mairie.	27 102 €
	Appareil de traitement des remontées capillaires pour l'hôtel de Ville - inverseur de polarité électromagnétique.	8 026 €
	Mise aux normes des contrôles d'accès en Mairie.	2 395 €

Centre Technique Municipal2	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la restructuration d'un bâtiment existant pour l'aménagement des nouveaux locaux du service technique.	18 288 €
------------------------------------	---	----------

Ludothèque du plateau	Fourniture et pose de grilles à enroulement simple en tube acier à tirage direct.	2 153 €
------------------------------	---	---------

Refuge	Fourniture et pose d'un sous comptage au refuge à chiens et chats	1 574 €
---------------	---	---------

Jardins Familiaux	Constitution d'un dossier de consultation préalable pour l'extension d'un bâtiment des jardins familiaux.	6 201 €
--------------------------	---	---------

Cimetière	Aménagement du columbarium et du jardin du souvenir au cimetière	29 770 €
	Mise aux normes du robinet de sol.	838 €

Eglise Notre Dame	Mission ATE – Avis technique solidité de l'état de conservation	2 880 €
--------------------------	---	---------

Cuisine centrale	Mise aux normes de l'armoire de protection de la cuisine.	15 017 €
	Installation d'un extracteur d'air dans la salle de préparation de la cuisine.	2 229 €
	Changement du faux plafond de la préparation chaude / cuisine.	15 405 €

Crèche Menthe et Grenadine	Mission d'étude et MOE suivi de chantier – Climatisation et chauffage.	4 200 €
	Mise aux normes du réseau de chauffage et climatisation.	137 711 €

Foyer Brassens	Travaux de remplacement du mono-split Hitachi défectueux fuite sur UE et unité intérieur roulement HS.	756 €
-----------------------	--	-------

Planification / Police Municipale	Extension du dispositif de vidéoprotection et réseau fibre.	100 275 €
	Remplacement de 5 caméras (Essonne Habitat) – Marie blanche, Henri Sellier/Auguste Plat – rue Docteur Crespin	26 190 €
	Remplacement de 5 caméras – Rue des fougères, rond-point Branly, Desnos, Rue du Temple/ rond-point gay Lussac et Rue Edmond Bonté	33 934 €
	Mise en œuvre et fourniture de caméras à la Halle jeunesse	7 631 €
	Extension de 8 caméras D74-D77-D79-D80-D81-D82-D83-D84.	90 831 €
	Fibrage de 3 caméras communale D23 D32 ET D31.	17 748 €
	Fibrage de 3 caméras - Chemin des glaises.	38 274 €

Aménagement :	Réalisation études pré opérationnelle Terres Saint Lazare	32 909 €
	Elaboration d'une stratégie urbaine / requalification ZAE / Terres St Lazare	10 291 €

Maison du Passeur	Aménagement Maison du Passeur – cloisons et faux plafonds.	65 198 €
	Mise en place de deux barres antipaniques sur deux portes.	829 €
	Remplacement de deux portes fenêtres au rez-de-chaussée.	14 437 €
	Installation de circuit de tirage bièvres.	2 992 €
	Fourniture et installation des équipements de la cuisine.	40 712 €

Diverses acquisitions dont :

Garage	Véhicules + pièces détachées + matériels roulants.	152 448 €
Services Administratifs	Diverses acquisitions de mobilier et matériels	443 775 €
Informatique	Acquisitions logiciels, matériels bureautique, téléphonie + réseaux câblés.	324 392 €
Services Techniques	Diverses acquisitions de matériels et outillage techniques.	38 369 €

L'exécution sur le chapitre 20, s'est soldée par 35,98 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2024. Celle sur le chapitre 21, s'est soldée par 51,37 %, et sur le chapitre 23, elle s'est soldée par 6,96 %.

Le total des dépenses d'investissement s'est soldé par 66,99 % par rapport à la prévision totale des recettes du budget primitif 2024.

- **Les recettes d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissements se sont élevées à 8 583 911,88 €.

Evolution des recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2023	CFU 2024	VARIATION %
13	Subventions d'investissement	200 459,78	1 918 766,77	857,18
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	4 500 000,00	50,00
Total des recettes d'équipement		3 200 459,78	6 418 766,77	100,56
10	Dotations fonds divers réserves	3 475 974,48	2 164 815,17	-37,72
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	329,94	0,00
024	Produits des cessions			
Total des recettes financières		3 475 974,48	2 165 145,11	-37,71
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 676 434,26	8 583 911,88	28,57
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 162 545,61	1 875 315,71	-40,70
041	Opérations patrimoniales	771 155,63	90 858,16	-88,22
Total des recettes d'ordres d'investissement		3 933 701,24	1 966 173,87	-50,02
Total Dépenses d'Investissement		10 610 135,50	10 550 085,75	-0,57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 345 193,69	1 434 985,18	-38,81
TOTAL GENERAL		12 955 329,19	11 985 070,93	-7,49

Les recettes d'investissements correspondent aux recettes perçues et sont constituées :

- ✓ des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département, CAF, Agglomération),
- ✓ des emprunts auprès des établissements de crédits,
- ✓ du Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente,
- ✓ des taxes d'aménagement,
- ✓ des reports et excédents de l'exercice précédent,
- ✓ des amortissements de l'exercice.

• **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :** Ce chapitre concerne le remboursement du FCTVA pour la somme de 626 128,66 € soit une baisse de -21,90% par rapport à 2023. La taxe d'aménagement pour la somme de 103 701,33 € soit -68,49% par rapport à l'exercice 2023. Sur ce chapitre nous trouvons aussi l'excédent de fonctionnement reporté pour la somme de 1 434 985,18 € en diminution de -38,81 % par rapport à 2023.

L'exécution sur ce chapitre est de 87,21 % par rapport à la prévision du budget primitif 2024.

• **Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues :** Ce chapitre concerne des subventions d'investissement qui sont liées à des travaux d'investissement relatifs à des programmes de rénovation et requalification urbaine, à la construction du nouveau CTM2, à la réhabilitation du Gymnase A. Camus, à la construction de la maison de la Seine, à la renaturation de l'Axe Seine, à la création de voies partagées, projet d'aménagement d'une « Rue Jardin », à la rénovation et restructuration de la halle Freyssinet, à l'expertise et travaux de serrurerie et métallerie au RAM2

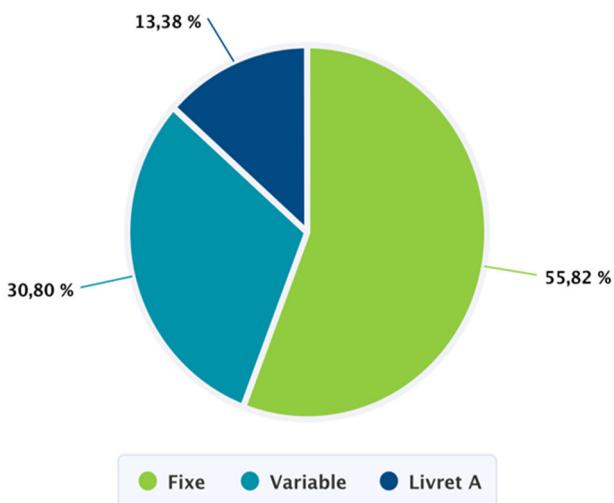
Ce chapitre est en hausse de + 857,18 % soit + 1 718 306,99 € par rapport à 2023.

L'exécution sur ce chapitre est de 27,37 % par rapport à la prévision du budget primitif 2024.

• **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés :** Ce chapitre concerne les demandes de prêts contractés auprès des différentes banques, (Caisse d'épargne, la Banque Postale, le Crédit Agricole, la CDC...) pour la somme de 4 500 000 € soit une augmentation de + 50,00 % par rapport à l'exercice 2023.

Notre désendettement a été continu pendant 12 années et depuis 2014 notre endettement est stabilisé à une moyenne de 30 M€. En 2024, nous avons pu nous désendetter de 1,46M€ pour descendre à un encours de dettes de 29,69 M€. Dans le même temps, depuis 2011, les investissements cumulés représentent 98 M€ soit une moyenne de 7,6 M€ par an.

REPARTITION DE LA DETTE :



La répartition de la dette est de :

- **69,20 % en taux fixe**
- **30,80 % en taux variable**

L'exécution sur ce chapitre est de 97,49 % par rapport à la prévision du budget primitif 2024.

• **Chapitre 040 – Opérations d'ordres de transferts entre sections :** Concerne la régularisation des dotations aux amortissements liées aux dépenses d'investissement, des amortissements liés aux dommages ouvrages des constructions, aux cessions de biens immobiliers, de véhicules ou matériel pour la somme de 1 875 315,71 € soit une baisse de -40,70 % par rapport à 2023.

L'exécution sur ce chapitre est de +623,40 % par rapport à la prévision du budget primitif 2024.

• **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :** Concerne l'intégration des frais d'études suivis de travaux pour la somme de 90 858,16 soit une baisse de -88,22 % par rapport à 2023.

L'exécution sur ce chapitre est de 99,95% par rapport à la prévision du budget primitif 2024.

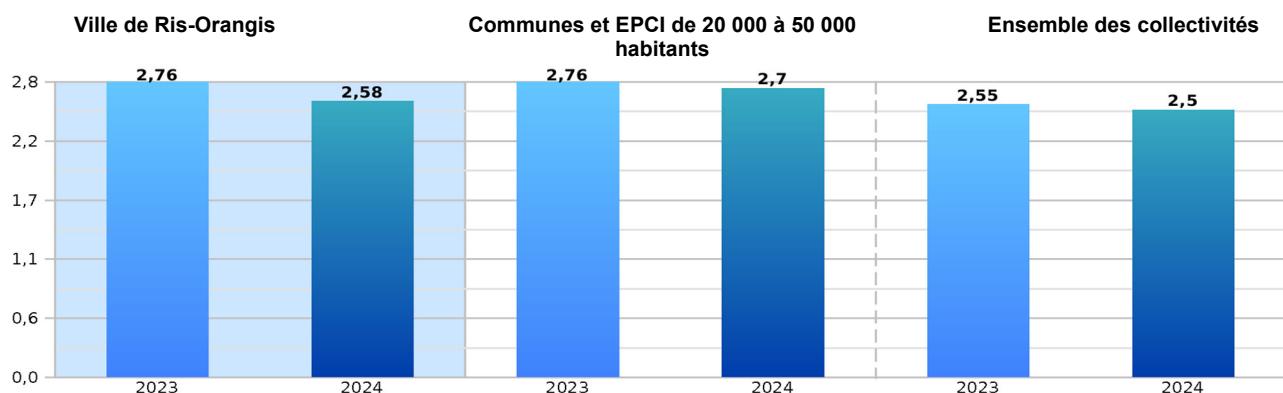
Le total des recettes d'investissement s'est soldé par 49,13 % par rapport à la prévision totale des recettes du budget primitif 2024.

3- LA DETTE

L'encours de la dette est en diminution à 29,69 M€ au 31/12/2024, contre 31,16 M€ AU 31/12/2023.

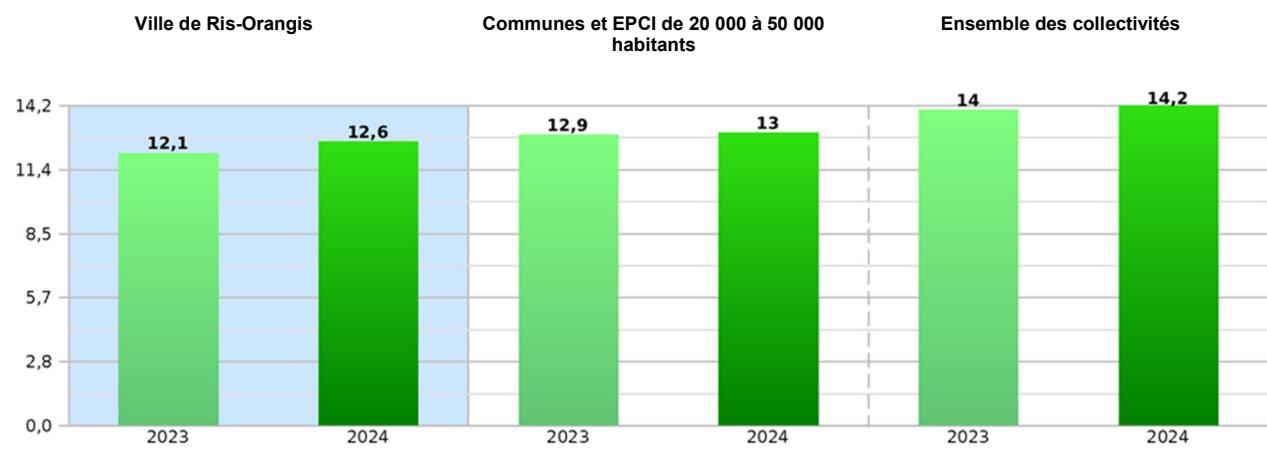
ANALYSE DE LA DETTE :

Taux moyen (% annuel)



Le taux moyen de notre dette ressort à **2,58%** contre **2,76% en 2023**. Le taux moyen des collectivités de même strate s'établit à **2,70%**.

Durée de vie résiduelle (en années)



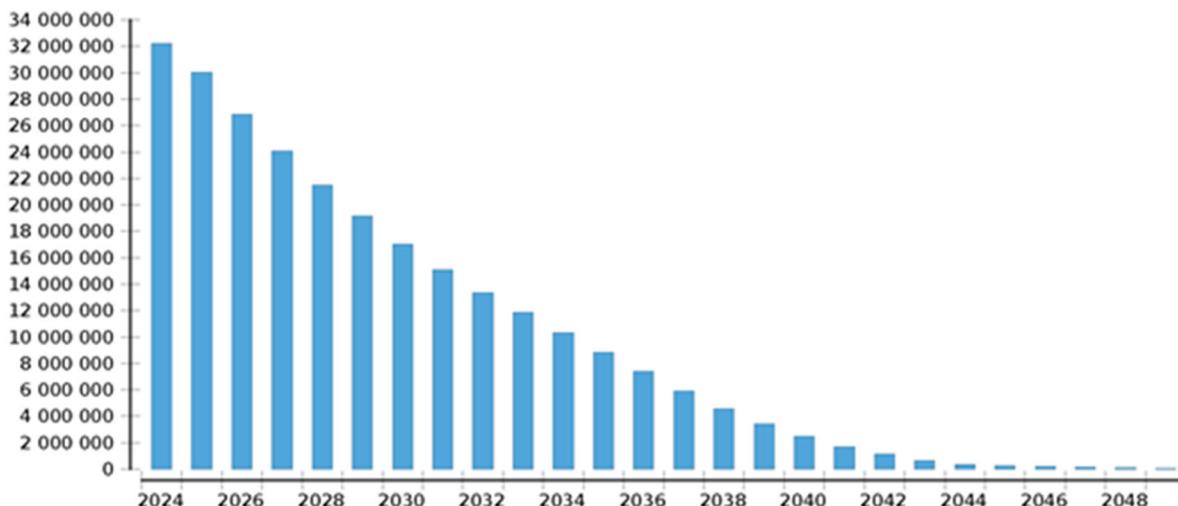
La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Notre désendettement a été continu pendant 12 années et depuis 2014 notre endettement est stabilisé à une moyenne de 30 M€. En 2024, nous avons pu nous désendetter de 1,46 M€ pour descendre à un encours de dettes de 29,69 M€. Dans le même temps, depuis 2011, les investissements cumulés représentent 83,6 M€ soit une moyenne de 7,6 M€ par an.

Évolution du capital restant dû



Capacité d'autofinancement (CAF) brut de la commune :

Elle mesure la capacité de cette dernière à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

L'autofinancement couvre le reste des dépenses d'investissement. Le but est d'obtenir un autofinancement des investissements aussi conséquent que possible limitant ainsi l'appel à l'emprunt.

La **CAF brute** est de **3 338 897,67 €**.

La **CAF nette** 2024 (CAF brute – le remboursement en capital de la dette en 2024) s'élève à **-1 209 628,86 €**.

Le **taux d'épargne brut** (CAF brute / recettes réelles de fonctionnement) est de **7,62 %**.

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.



BUDGET VERT CFU 2024

RAPPORT

Annexe au Conseil Municipal du 25 juin 2025

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

I - INTRODUCTION

Ce rapport présente l'évaluation de l'impact environnemental du budget de la collectivité, en s'appuyant sur la méthodologie I4CE. L'objectif est d'analyser la répartition des dépenses en fonction de leur impact sur l'environnement, en vue d'accompagner la transition écologique locale.

1. Contexte :

Le Budget Vert 2024 représente un engagement de la Commune envers une transition écologique durable. Il s'inscrit dans une politique de gestion comptable des finances publiques tout en répondant aux défis environnementaux actuels. Ce budget a pour objectif de renforcer les actions en faveur de l'environnement.

2- Objectifs du Budget Vert :

La budgétisation verte consiste en une évaluation du budget d'une collectivité publique visant à identifier et à estimer les éléments du budget impactant une ou plusieurs dimensions de l'action environnementale. Elément extrabudgétaire d'appréciation du bien-fondé d'une dépense, le budget vert permet d'enrichir les termes de l'arbitrage budgétaire, en dépassant le seul critère de la faisabilité financière pour y adjoindre un critère de faisabilité et de pertinence environnementale. Ce rapport vise à présenter les résultats de cette analyse et à identifier les leviers d'action.

3- Périmètre de l'analyse :

L'analyse porte sur 17 imputations comptables en dépenses réelles d'investissement exécutées du budget principal :

- 2031 « Frais d'études » ;
- 2111 « Terrains nus » ;
- 2115 « Terrains bâties » ;
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » ;
- 21312 « Bâtiments scolaires » ;
- 21318 « Autres bâtiments publics » ;
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics » ;
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés » ;
- 2138 « Autres constructions » ;
- 2151 « Réseaux de voirie » ;
- 2152 « Installations de voirie » ;
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire » ;
- 21828 « Autres matériels de transport » ;
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours » ;
- 2313 « Constructions en cours » ;
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours » ;
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

II – METHODOLOGIE

Le Compte Financier Unique (CFU) 2024 est analysé sous l'angle de l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation du stockage carbone.

L'analyse s'appuie sur la méthode I4CE, qui consiste à classer chaque ligne budgétaire selon son impact environnemental :

- Favorable,
- Neutre,
- Défavorable,
- Non coté,
- A approfondir,
- Hors périmètre.

Les montants sont extraits des comptes M57 à partir du grand-livre comptable et les cotations réalisées à partir des critères issus des référentiels nationaux. Les dépenses analysées couvrent l'exercice 2024 (CFU) du budget principal.

III – LES RESULTATS DE L'ANALYSE

3.1 – Résultat du CFU en 2024

Le budget total analysé s'élève à 3.721.298,50 €. La répartition par catégorie d'impact est la suivante :

AXE1 ATTENUATION	Montant en €	Pourcentage (%)
NEUTRE	822 784,04	22%
FAV	2 723 571,30	73%
DEF	174 943,16	5%
Total général	3 721 298,50	100%

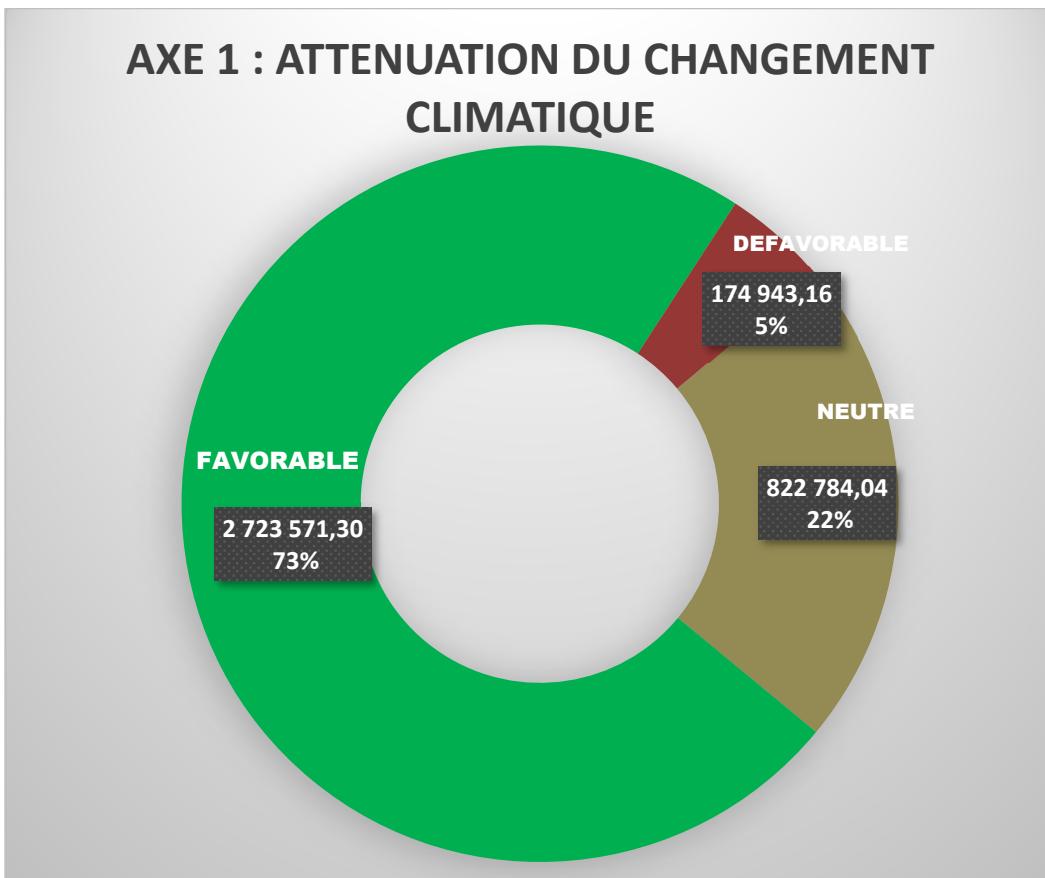
Une partie des dépenses d'investissement sont par essence non évaluables (amortissements, remboursement d'emprunts). Ces dépenses sont classées comme « hors périmètre ».

La première étape de l'analyse consiste à classer les dépenses d'investissement suivant les catégories favorable, défavorable, neutre, non coté, approfondir et hors périmètre.

Les investissements de mise aux normes, les réfections de trottoirs, chaussées et certains travaux bâti mentaires sont classés dans la catégorie « neutre ».

Les dépenses « défavorables » concernent principalement l'achat de véhicules thermiques et de réparation pompe à chaleur air-air.

Les résultats de l'analyse ont montré une part significative de nos investissements (73%) classés comme « Favorable ».



3.2 – les projets les plus vertueux du Budget Vert :

A titre d'illustration des enseignements qu'il est possible de tirer de ce premier travail de Classification et d'évaluation, les principales dépenses classées « Favorable » au CFU 2024 peuvent être mises en exergue :

- La réhabilitation de la petite Halle Freyssinet, opération de rénovation permettant de réduire d'au moins 30% la consommation d'énergie ;
- La réhabilitation du Groupe scolaire de la Ferme du temple, opération de rénovation énergétique permettant de réduire d'au moins 30% la consommation d'énergie ;
- La renaturation des berges de Seine
- Travaux de mise aux normes de la chaufferie de la crèche menthe et Grenadine (réseau de chaleur bois)
- Création d'une cour Oasis dans le Groupe scolaire Orangis ;
- La création de rues-jardins (Etudes) ;
- La réhabilitation du parc de la Theuillerie (aménagement de l'entrée/parvis).

IV – CONCLUSION

Notre CFU 2024 est en corrélation avec notre programme pluriannuelle d'investissement et amorce le virage écologique.

Nos principaux travaux consistent à réduire notre consommation d'énergie (isolation, équipements plus économies, sécurité, outil de supervision etc...) ainsi qu'à produire un impact positif sur notre environnement.

Ce premier exercice présente des limites liées à la cotation de certaines dépenses. Pour les exercices futurs, la collectivité prévoit d'améliorer la collecte d'informations, et de renforcer la formation des agents impliqués.